IMP. LYON.50.38660



2e Année N° 25 4 avril 1950

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

PARTIE GENERALE

LE RESEAU D'OBSERVATIONS DE LA STATION DE LYON EN 1950

C'est d'après les renseignements des postes d'observations suivants que seront émis, en 1950, les Avis de traitement de la Station d'Avertissements agricoles de Lyon.

a) Pour la vigne :

Beaujeu, Chenas, Corcelles, Fleurie, Villié-Morgon, Villefranche, Saint-Germain-sur-l'Arbresle, Saint-Vérand, dans le Rhône. Le poste de *Romanèche-Thorins* en Saône-et-Loire, dépendant de la Station de *Beaune*, fournira également ses observations à Lyon.

Saint-André-d'Apchon, Boën, dans la Loire.

Saint-Péray et *Tournon*, dans l'Ardèche.

La Tour-du-Pin, Lumbin, dans l'Isère.

Montmélian, Brides-les-Bains, Saint-Jean-de-Maurienne, Yenne, en Savoie.

Douvaine, Usinens, en Haute-Savoie.

Cerdon, Meximieux, Montagnieu, Anglefort, dans l'Ain.

b) Pour les arbres fruitiers :

Chazay-d'Azergues, Fleurieu-sur-l'Arbresle, Sourcieux-les-Mines, Bully, Thurins, Ampuis, dans le Rhône.

Fourneaux, St-Germain-l'Espinasse, Marcoux, Montbrison, Prétieux, Saint-Galmier, St-Romain-en-Jarez, Maclas, St-Pierre-de-Bœuf, dans la Loire.

Saint-Marcel, Boulieu-lès-Annonay, Saint-Félicien, Tournon, Silhac, Saint-Laurent-du-Pape, Montpezat et *Baix*, dans l'Ardèche.

Saint-Sorlin-en-Valloire, Saint-Vallier, Saint-Donat, Génissieux, Livron, Grane, Montlaur-en-Diois et *Sauzet*, dans la Drôme.

Communay, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Savin, La Côte-Saint-André, La Tour-du-Pin, Saint-Laurent-du-Pont, Grenoble et *Lumbin*, dans l'Isère.

Yenne, Verel-de-Montbel, La Motte-Servolex, Aix-les-Bains, Saint-Pierre-d'Albigny, Grésy-sur-Isère, Verrens-Arvey, Ugine, Villaroger, en Savoie.

Usinens, Rumilly, Metz, Cusy, Groisy et *Contamine-sur-Arve*, en Haute-Savoie.

Cibeins, Meximieux, Belley, Jasseron et *Beaupont*, dans l'Ain.

c) Pour le noyer :

Montlaur-en-Diois, dans la Drôme.

La Côte-Saint-André, N.-D.-de-l'Osier, Tullins, Chatte, St-Quentin, Cognin-les-Gorges, dans l'Isère.

Saint-Pierre-d'Albigny, Grésy-sur-Isère, en Savoie.

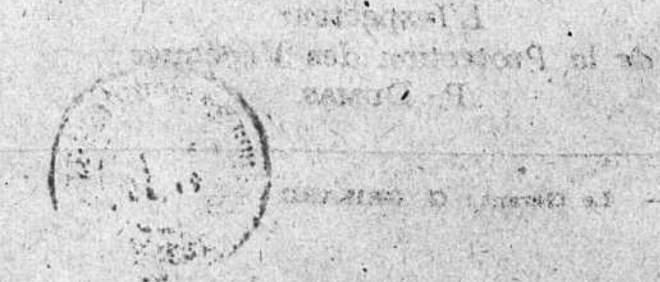
d) Pour la pomme de terre :

Saint-Nizier-d'Azergues, dans le Rhône.

Merle et *Chalmazel*, dans la Loire.

Saint-Agrève et *Silhac*, dans l'Ardèche.

Pont-Evêque, dans l'Isère.



P7

PARTIE TECHNIQUE

Arbres fruitiers

NOTE V
Tous départements

POIRIER - PRUNIER

Les Hoplocampes. — **L'hoplocampe du poirier** pond ses œufs à la base des sépales dès la fin de la floraison. Le passage de cet insecte se manifeste par la suite par un trou rond de 1 à 2 mm. de diamètre dans la panse du jeune fruit qui noircit et tombe, ce qui l'a fait quelquefois confondre avec une première génération du Carpocapse. Il n'en est rien et l'on doit savoir que ce dernier se manifeste rarement avant le début de juin.

L'**hoplocampe du prunier** se manifeste dans les mêmes conditions que le précédent. Le traitement à appliquer contre les Hoplocampes consiste en pulvérisations de bouillies à base de produits organiques de synthèse **H.C.H.** ou **S.P.C. Il doit être effectué alors que 75 p. 100 des pétales sont tombés.**

Nous rappelons qu'un arrêté interdit l'usage de ces produits pendant la pleine floraison, du fait de leur forte toxicité pour les abeilles.

POMMIERS - POIRIERS

Charançons coupe-bourgeons. — Ces parasites étant entrés brusquement en activité, partout où leur présence est repérée ou leurs premiers dégâts constatés, on doit profiter du premier traitement à effectuer sur ces essences pour leur déclarer la guerre. Les produits à base de **D.D.T.**, de **S.P.C.**, de **H.C.H.** de **Phénothiazine** ou d'**esters phosphoriques** seront efficaces dans la mesure où ils sont compatibles avec les autres traitements appliqués simultanément.

Sur pommier, au cas où le traitement contre la tavelure sera déjà terminé, l'importance des dégâts déjà causés en certaines régions par ces charançons justifiera un **traitement spécial** partout où ils se signaleraient et dès leur apparition.

PRUNIERS - CERISIERS - ABRICOTIERS

Sur le prunier, le traitement contre l'hoplocampe sera également efficace contre les **chenilles défoliatrices.** Au cas où ces dernières réapparaîtraient dans les vingt jours après le traitement, celui-ci devra être renouvelé.

Sur le cerisier et l'abricotier, il devra être appliqué dès l'ouverture des premières feuilles à l'aide d'un **arséniate de plomb** ou d'**alumine,** ou d'un produit à base de **D.D.T., H.C.H.** ou **S.P.C.**

Il devra également être renouvelé si de nouvelles chenilles apparaissent dans les 15 à 20 jours après ce premier traitement.

PECHER - ABRICOTIER

Puceron noir, puceron gris du pêcher (M. persicae). — Ces deux espèces ayant déjà fait une très précoce apparition, il convient de surveiller les plantations afin d'enrayer à temps toute pullulation importante, grâce à l'application d'un traitement avec une bouillie nicotinée ou un ester phosphorique **additionnés d'un bon mouillant.**

ERRATA

Deux erreurs d'impression se sont glissées dans le n° 23 du 13 mars dernier.

1° Sous le titre : Les Produits à appliquer aux traitements de printemps et d'été, 5e ligne : « T.T.C. » : au lieu de « Indax », lire « *Néoclor.* » et avant « Esters phosphoriques », ajouter la ligne suivante : « *Chlordane : Indax* ».

2° Dans la partie technique, à la 1re ligne : au lieu de « poirier », lire « pommier ».

Enfin une erreur s'est également introduite dans la rédaction du n° 24.

Dans la partie technique, au chapitre « Monilia », supprimer la 5e ligne :

« 3. — Une bouillie sulfocalcique. »

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

— Le Gérant : G. GRISARD —

124383 — Imp. Réunies de Lyon - 4-50
Dépôt légal n° 927 ———— 2-1950